



Partir avec le CE



Date limite d'inscription : le 18 janvier

(sauf pour le *Mexique Séjour libre* avancée au 21 décembre)

Règlement

Inscription

Un seul circuit culturel ou séjour libre par an est accordé.

Vous devez établir votre quotient relatif à l'année de réalisation de la prestation. Le bulletin d'inscription est à retourner au service vacances, dûment complété, daté et signé, sans omettre vos coordonnées téléphoniques et adresse mail pour être joignable rapidement (ces données restent confidentielles).

Tout bulletin incomplet, vous sera retourné et votre demande ne sera pas traitée. Précisez vos nom et prénom à l'identique des pièces d'identités ainsi que ceux de l'accompagnant. Une photocopie de votre passeport ou carte nationale d'identité facialement valide est à remettre en même temps que votre bulletin. Le Comité d'Entreprise ne peut être tenu responsable d'un refus à l'embarquement pour des raisons de documents non conformes.

Si vous êtes de nationalité étrangère, rapprochez-vous de votre ambassade pour connaître les démarches à entreprendre suivant le pays d'accueil.

Concernant les séjours libres ; indiquez le nom, prénom et date de naissance de tous les participants déclarés dans votre composition familiale.

Les critères de sélection

Chaque fois que vous participez à un séjour organisé par le CE, vous cumulez des points qui permettront de déterminer votre priorité dans la sélection des participants. Tous les dix ans votre compteur est remis à zéro point. Ceci ne veut pas dire que vous ne pourrez pas être sélectionné de nouveau avant cette période de 10 ans.

Après avoir informatisé tous les dossiers d'inscription, la sélection est faite selon deux critères bien précis :

- Jamais partis au cours des 10 dernières années
- Ancienneté au sein d'Aéroports de Paris.

Plusieurs cas de figure possibles :

Cas n° 1 - Nombre d'inscrits supérieur au nombre de places, priorité aux agents n'ayant jamais effectué de voyages depuis 10 ans

Cas n° 2 - Nombre de participants sélectionnés jamais partis insuffisant par rapport à l'effectif prévu, priorité aux agents ayant effectué le moins de voyages ces dix dernières années (nombre de points au compteur)

Cas n° 3 - Les ex-aequo (ayant le même nombre de points dans le même compteur) seront départagés par leur ancienneté.

Vous êtes prioritaire sur votre 1^{er} choix de voyage uniquement.

La subvention

Pour bénéficier de la subvention, vous devez être en activité ou en préretraite et participer vous-même au voyage. Le quotient familial établi chaque année permet de déterminer la tranche dans laquelle vous vous situez et la participation allouée par le CE.

L'accompagnant doit faire partie de votre composition familiale et être pris en compte dans le calcul du quotient. C'est explicitement votre conjoint, concubin ou pacs. Les extérieurs ne sont pas autorisés.

Les séjours libres sont accessibles aux enfants dans la limite des places disponibles mais leur séjour n'est pas subventionné. Toutefois, les moins de 12 ans bénéficient d'un tarif enfant.

Le paiement

Dès la confirmation de votre sélection, vous devez vous acquitter du règlement en respectant la date de retour indiquée dans le courrier.

La totalité de la somme est à régler en 1, 2 ou 3 fois et soldée avant le départ.

Les assurances

Elles sont comprises dans le prix de votre voyage (annulation, rapatriement, bagages...).

Les garanties sont détaillées dans le contrat remis avec la pochette de voyage. Mémo : en cas de sinistre bagages, faites une déclaration à l'aéroport afin qu'un numéro de dossier vous soit attribué pour le suivi du litige.

Droit à l'image

En participant aux événements du CE, vous êtes susceptibles d'être photographié. Ces photos peuvent être utilisées sur tous les supports de communication du CE, à des fins d'information ou de promotion : Relais, site, affiches, écrans.

Comment remplir mon bulletin ?

1. Je sélectionne trois séjours libres et/ou circuits culturels que je classe dans le bulletin ci-contre par ordre de préférence 1, 2, 3.
2. J'indique pour chacun de mes choix, les participants qui peuvent être différents s'il s'agit d'un circuit Culturel ou d'un séjour libre.
3. Pour tous les voyages, je joins impérativement la copie du passeport ou de la carte d'identité (en fonction de la destination) de l'ensemble des participants.
4. Je retourne mon bulletin à CDG Zone technique, bâtiment 7523 ou à Orly Parc central, bâtiment 630 au service Vacances..
5. J'attends un retour du service pour savoir si je suis sélectionné ; voir les critères page précédente.

Attention, chaque dossier est indépendant, la non sélection d'un autre collègue n'est pas un motif d'annulation valable. Le CE appliquera 60 € de frais de dossier.

Quotient familial

T1	- 7 915 €	T7	21 588 à 24 295 €	T13	38 803 à 41 758 €
T2	7 915 à 10 601 €	T8	24 296 à 27 229 €	T14	+ 41 758 €
T3	10 602 à 13 309 €	T9	27 230 à 30 086 €	T15	SANS AVIS D'IMPÔT
T4	13 310 à 16 043 €	T10	30 087 à 32 964 €		
T5	16 044 à 18 804 €	T11	32 965 à 35 871 €		
T6	18 805 à 21 587 €	T12	35 872 à 38 802 €		

Séjours libres

		T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12	T13	T14/15	
		25%	30%	35%	40%	45%	50%	55%	60%	65%	70%	75%	80%	85%	90%	100%
Mexique	Part fixe 10% : 174	566	644	722	801	879	957	1035	1114	1192	1270	1349	1427	1505	1584	1740
Jamaïque	Part fixe 10% : 183	593	675	757	840	922	1004	1086	1168	1250	1332	1414	1497	1579	1661	1825
République dominicaine Zone B	Part fixe 10% : 136	442	503	565	626	687	748	809	871	932	993	1054	1115	1177	1238	1360
République dominicaine Zone C	Part fixe 10% : 145	471	537	602	667	732	798	863	928	993	1059	1124	1189	1254	1320	1450
Malte	Part fixe 10% : 84	271	309	347	384	422	459	497	535	572	610	647	685	722	760	835
Portugal	Part fixe 10% : 82	266	302	339	376	413	450	486	523	560	597	633	670	707	744	817
Périgord	Part fixe 10% : 88	284	324	363	403	442	481	521	560	600	639	678	718	757	796	875

Circuits culturels

		T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12	T13	T14/15	
		25%	30%	35%	40%	45%	50%	55%	60%	65%	70%	75%	80%	85%	90%	100%
Maroc	Part fixe 10% : 97	315	359	403	446	490	534	577	621	664	708	752	795	839	883	970
Ouzbékistan	Part fixe 10% : 205	665	757	850	942	1034	1126	1218	1310	1402	1494	1586	1679	1771	1863	2047
Thaïlande	Part fixe 10% : 209	679	773	867	961	1055	1150	1244	1338	1432	1526	1620	1714	1808	1902	2090
Mexique	Part fixe 10% : 178	579	659	739	819	899	979	1059	1139	1219	1299	1380	1460	1540	1620	1780
Ethiopie	Part fixe 10% : 262	851	968	1086	1204	1322	1439	1557	1675	1793	1910	2028	2146	2264	2381	2617

Le salarié ADP

Attention : Les noms et prénoms doivent être écrits lisiblement en lettres majuscules et identiques à ceux figurant sur le passeport ou carte d'identité, afin qu'il n'y ait pas de problème lorsque nous communiquons pour établir les billets d'avions

Nom (identique au passeport ou CNI) : Prénom :

Numéro de salarié : Téléphone :

Email :@.....

Option chambre individuelle sous réserve de disponibilité (cette option doit être signalée à l'inscription) : Oui Non

Choix

Numérotez par ordre de préférence 1, 2, 3 parmi les séjours sans distinction

Circuits culturels – exclusivement réservé à l'agent et son conjoint, pacs ou concubin

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Maroc solidaire du 5 au 12 octobre | <input type="checkbox"/> Thaïlande novembre (à consulter sur le site du CE) |
| <input type="checkbox"/> Maroc solidaire du 12 au 19 octobre | <input type="checkbox"/> Mexique du 29 octobre au 9 novembre |
| <input type="checkbox"/> Ouzbékistan du 13 au 24 septembre | <input type="checkbox"/> Ethiopie du 24 novembre au 6 décembre |

Séjours libres

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Mexique du 11 au 20 février | <input type="checkbox"/> Jamaïque du 5 au 13 décembre |
| <input type="checkbox"/> Mexique du 25 février au 6 mars | <input type="checkbox"/> Malte du 6 au 13 octobre |
| <input type="checkbox"/> République dominicaine du 6 au 14 avril | <input type="checkbox"/> Portugal du 23 au 30 juin |
| <input type="checkbox"/> République dominicaine du 20 au 28 avril | <input type="checkbox"/> Périgord du 7 au 13 juillet |
| | <input type="checkbox"/> Périgord du 14 au 20 juillet |

Participants

Nom : Prénom : Né le :

Nom : Prénom : Né le :

Nom : Prénom : Né le :

Nom : Prénom : Né le :

Nom : Prénom : Né le :

Nom : Prénom : Né le :

J'ai bien pris connaissance de ce règlement et je l'accepte

Le / /

Signature

Modalités

Les règles du voyageur

Vous participez à un voyage collectif organisé par le comité d'entreprise ; cela suppose le respect des personnes et des consignes données par le guide en fonction de la destination retenue.

Vous partez vers un pays étranger qui a ses règles, sa culture, sa religion... qui peuvent être très différentes des vôtres ; cela suppose le respect des croyances et pratiques locales.

Vous devez être en capacité de voyager et de suivre le programme.

Avant le départ

La demande d'une chambre individuelle est à préciser au moment de l'inscription et sera facturée sans subvention.

Soyez à jour des vaccins obligatoires et complémentaires selon la destination.

Un carnet de voyage vous sera remis entre une semaine et quinze jours avant le départ ou lors de la réunion d'information lorsque celle-ci est prévue.

Le jour du départ

Respectez impérativement les horaires de convocation. En cas de non présentation (sans justificatif considéré aux conditions générales de vente) le voyage sera facturé dans sa totalité (prix réel hors subvention).

Au retour

Vos impressions nous intéressent, pensez à renseigner la fiche d'appréciation et à la retourner.

Le tarif

Les suppléments tels que carburant, taxe aéroport, taxe de séjour ne sont pas subventionnés. Conformément à l'article L211-12 du code du tourisme, le CE vous réclamera ce supplément.

Conditions et frais d'annulation

Le coût de l'assurance annulation ainsi que la franchise appliquée par la compagnie d'assurance sont non remboursables.

Suite à une annulation remplacée, la modification du billet d'avion entraînera des frais que vous devrez régler.

Lorsque deux collègues inscrits sur le même voyage souhaitent partir ensemble, si l'un des deux n'est pas retenu, l'annulation de la personne sélectionnée ne constitue pas une raison valable d'annulation sans frais.

Pour toute modification ou annulation, et ce qu'elles qu'en soient les raisons, des frais de dossier fixés à 60 € seront dus au comité d'entreprise.

En revanche, chaque prestataire applique ses propres frais d'annulation, nous vous invitons à contacter le service afin de connaître le montant exact.

Procédure en cas d'annulation

1) Vous devez nous confirmer votre annulation par écrit dans les 24 heures et nous transmettre les justificatifs originaux dans les cinq jours ouvrables. Ceci est impératif en cas de remplacement possible ou de prise en charge par l'assurance.

2) Si le motif de l'annulation ne rentre pas dans les clauses de l'assurance, le voyage sera facturé dans sa totalité (prix réel hors subvention).

3) L'assurance est nominative ; suite à un incident durant le voyage vous devez procéder à l'ouverture immédiate d'un dossier auprès de l'assurance qui vous attribuera un numéro de sinistre.

Infos pratiques :

Les chambres sont généralement disponibles à partir de 16 heures le jour d'arrivée et doivent être libérées entre 10 heures et 12 heures le jour du départ, quels que soient les horaires du vol. Les bagages sont alors déposés à la bagagerie de l'hôtel. Occasionnellement, une chambre de courtoisie avec douche peut être mise à disposition jusqu'à l'heure de départ (avec supplément pour les séjours libres).

Pour les vols charters, la confirmation du lieu et des horaires de vol nous sont communiqués moins de 6 jours avant le départ. Cette information vous sera adressée par mail.

Concernant la restauration, plusieurs formules sont proposées : demi-pension (petit déjeuner et dîner), pension complète ou forfait tout inclus (boissons locales uniquement). Ces formules prennent effet à la remise des clés le jour d'arrivée et se terminent au check out le dernier jour, indépendamment des horaires de vol.

Cadre réservé au CE